SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE
17, rue André Vitu
88 026 EPINAL Cedex
Tel. : 03.29.35.33.17 ou 06 74 71 04 85
solidaritepaysanslorraine@wanadoo.fr
www.solidaritepaysans.org/lorraine

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Entre :

L'association Solidarité Paysans Lorraine
SIREN : 431 846 922 ; APE : 9499Z ;
dont le siège social est domicilié au 17, rue Vitu 88 026 EPINAL Cedex,
représentée par son président : Bernard BABIN,

ci-après désignée par « *l'association* ».

Et :

Mme / M. ……
né/e le : ……à :……..
domicilié/e à : ……
……
Société : ……..
Tél : ……..
Courriel : ……..
N° de SS : ……..

ci-après désigné/e par « *l'accompagné/e* ».

Engagements de l'association

Le bon déroulement de l'accompagnement repose sur une série d'engagements de la part de l'association et de la part de l'agriculteur/trice accompagné/e qui sont résumés ci-après :

L'association s'engage, vis-à-vis de l'accompagné/e, et dans la limite de ses moyens, à :

- ✧ Respecter la **confidentialité** des informations reçues,
- ✧ Informer sur les **droits** et les obligations,
- ✧ Proposer un diagnostic économique, technique, social et juridique, de votre situation présente,
- ✧ Participer aux **négociations** avec les créanciers,
- ✧ Accompagner dans les **procédures judiciaires**,
- ✧ Mettre en lien, si besoin, avec d'autres partenaires spécialisés.

……
……
……
……
……
……
……

Aucune solution ne vous sera imposée par l'association ;
c'est vous qui prendrez toujours les décisions.

Engagements de l'accompagné/e

L'accompagné/e s'engage, vis-à-vis de l'association, à :

- ✧ S'acquitter de l'adhésion à l'association et de la **participation financière** demandée par l'association,
- ✧ **Fournir** tous les éléments nécessaires à la juste évaluation de la situation, en particulier les documents comptables, bancaires (ex : contrats de prêts) et juridiques (ex : statuts de la société) demandés par les accompagnateurs,
- ✧ Faire preuve d'honnêteté dans les échanges avec l'association,
- ✧ Formuler ses attentes :

  Attente prioritaire : …….

  ……

  ……

  Attente secondaire : …….

  ……

  ……

- ✧ Améliorer sa situation ; en particulier en effectuant les démarches suivantes :

  ……

  ……

  ……

  ……

- ✧ Tenir informés les accompagnateurs de SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE du résultat de ses démarches, ou de toute modification de son projet.

Ce contrat a une **durée de vie d'un an à partir de la date de sa signature** ; au terme de cette durée, les parties décideront d'établir ou non un nouveau contrat.

Barème de participation financière

(Par décision du CA du 21/02/2019 et de l'AG du 22/02/2022)

☐ Adhésion annuelle à l'association :	40 € *
☐ Participation annuelle aux frais liés à l'accompagnement:	50 €
☐ Ouverture et accompagnement pour un dossier de Liquidation Judiciaire (LJ) :	250 €
☐ Ouverture et accompagnement pour un dossier de Redressement Judiciaire (RJ) ou de Sauvegarde (SJ) :	500€
Total	

Lors d'une première rencontre, un exemplaire du contrat est remis aux personnes qui ont fait appel à l'association. Si ces personnes décident de poursuivre la démarche d'accompagnement avec l'association, le contrat est signé avec elles au début de la seconde rencontre et elles s'acquittent de la participation financière demandée (dans la mesure de leurs moyens).

Montant réglé au moment de la signature du contrat : ……..
Mode de règlement : …….

Fait à ....., le .....,
en double exemplaire.

Signatures :
(précédées des noms, prénoms et de la mention « lu et approuvé »)

L'accompagné/e : L'Association :

* *L'association Solidarité Paysans Lorraine est reconnue d'intérêt général ; elle peut fournir un reçu fiscal pour les cotisations et/ou les dons qui lui sont adressés.*